



NOTE DE TRAVAIL

**SEPTIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN
(ATCONF/7)**

Montréal (siège), 16 – 20 novembre 2026

Point 1 : Tour d'horizon des faits nouveaux dans le domaine du transport aérien

1.2 : Le transport aérien vu par le plan stratégique à long terme de l'OACI : propulser l'aviation à l'horizon 2050

**RENFORCER LA REPRISE ET LA DURABILITÉ DU SECTEUR DE
L'AVIATION CIVILE DANS LES ÉTATS TOUCHÉS PAR DES
CONFLITS ET DES GUERRES**

(Note présentée par le Soudan)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note examine les répercussions économiques des conflits et des guerres sur le secteur de l'aviation civile, notamment la baisse des recettes, la perturbation des infrastructures, la hausse des coûts d'exploitation et d'assurance, ainsi que de nombreux autres effets néfastes. Elle souligne également l'importance d'un rôle plus efficace de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), en coopération avec les organisations régionales et les partenaires internationaux, pour soutenir les efforts de relance par le biais de l'assistance technique, du renforcement des capacités et de la garantie de l'accès aux financements nécessaires à la remise en état des installations de l'aviation civile et au renforcement de la résilience et de la viabilité du secteur, conformément à l'objectif stratégique de l'OACI « Aucun pays laissé de côté ».

Suite à donner : La Conférence est invitée à :

- a) prendre acte du contenu de la présente note ;
- b) entériner les recommandations qui y figurent ;
- c) inviter le Conseil de l'OACI et le Secrétariat à examiner les mécanismes permettant de soutenir les États touchés par des conflits et des guerres, notamment par une assistance technique et un renforcement des capacités accrues, ainsi qu'en mettant à disposition un financement adéquat pour le redressement du secteur de l'aviation civile.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques <i>Le développement économique du transport aérien assure la prospérité économique et le bien-être de la société pour toutes et tous, Chaque vol est sûr et sécurisé; L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous, L'aviation est durable sur le plan environnemental et Aucun pays laissé de côté.</i>
---------------------------------	--

¹ Version en arabe fournie par le Soudan.

<i>Incidences financières :</i>	L'adoption de la présente note n'entraîne aucune obligation financière directe pour le budget de l'OACI. La mise en œuvre de ses recommandations nécessiterait toutefois de renforcer les programmes d'assistance technique, de mobiliser des ressources financières et de faciliter l'accès à des subventions et à des prêts concessionnels, en coordination avec les institutions financières internationales et régionales, afin de financer la remise en état des infrastructures de l'aviation civile et le renforcement des capacités dans les États touchés par des guerres et des conflits.
<i>Références :</i>	Convention relative à l'aviation civile internationale (Convention de Chicago, 1944) Plan stratégique de l'OACI 2026-2050 Documents, politiques et orientations pertinents de l'OACI concernant le soutien apporté aux États, le renforcement des capacités et la coopération technique

1. INTRODUCTION

1.1 L'aviation civile figure parmi les secteurs les plus touchés par les conflits et les guerres, car elle dépend de la continuité de l'exploitation, de l'intégrité des infrastructures et de la liberté d'utiliser l'espace aérien. Les conflits entraînent des fermetures de l'espace aérien, des perturbations dans les aéroports, une augmentation des coûts d'exploitation et d'assurance, ainsi qu'une baisse du trafic passagers et de fret, ce qui nuit à la viabilité économique du secteur. L'aggravation des défis met en évidence la nécessité d'un cadre international plus efficace pour soutenir les États touchés, combinant assistance technique, renforcement des capacités et mécanismes de financement durable, afin de renforcer la continuité des services de transport aérien et de soutenir la reprise économique.

2. ANALYSE

2.1 Le secteur de l'aviation civile constitue un pilier fondamental du développement économique mondial. Les conflits et les guerres entraînent cependant des répercussions économiques directes et indirectes, notamment :

- a) fermeture ou restriction de l'espace aérien, entraînant un allongement des temps de vol et une consommation accrue de carburant ;
- b) hausse des coûts d'assurance, d'exploitation et de maintenance ;
- c) augmentation des dépenses consacrées aux mesures de sûreté ;
- d) dommages causés aux aéroports et aux installations de navigation aérienne et capacité opérationnelle réduite ;
- e) difficultés d'évacuation des civils en cas de guerre ou de conflit ;
- f) entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire ;
- g) pertes subies par les entreprises de transport aérien en raison de la suspension ou de la réduction des vols ;
- h) fermeture de l'espace aérien dans les zones touchées par des conflits, ce qui peut entraîner des répercussions à l'échelle régionale ;

- i) baisse du trafic passagers et de fret et baisse des recettes pour les autorités de l'aviation civile, les aéroports, les entreprises de transport aérien et les fournisseurs de services de navigation aérienne ;
- j) perturbation des chaînes et services logistiques ;
- k) perte d'expertise nationale et hausse des coûts de formation et de reconversion.

2.2 Ces défis soulignent la nécessité pour l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) de mettre en place un mécanisme international visant à coordonner l'appui technique et économique aux États touchés, tout en renforçant le rôle des organisations régionales dans la mise en œuvre des programmes de relance et de renforcement des capacités et dans la coordination de l'aide entre les États membres.

2.3 **Relance du secteur de l'aviation au Soudan**

2.3.1 Malgré les difficultés considérables entraînées par le conflit, des signes tangibles de reprise ont commencé à apparaître dans le secteur de l'aviation civile au Soudan. Des vols réguliers internationaux et intérieurs ont repris aux aéroports de Khartoum, Port-Soudan, Kassala et Dongola, parallèlement à la réouverture de certaines parties de l'espace aérien soudanais et au rétablissement progressif des services de navigation aérienne. Les entreprises de transport aérien nationales ont également repris leurs vols réguliers, et un certain nombre d'entreprises de transport aérien international ont fait leur retour sur le marché soudanais du transport aérien, notamment Ethiopian Airlines, SalamAir (Oman), Turkish Airlines, Qatar Airways et EgyptAir.

2.3.2 Ces faits récents constituent des indicateurs positifs du rétablissement progressif de la confiance dans le système de l'aviation civile soudanaise et réaffirment le rôle central du secteur aéronautique pour reconnecter le Soudan aux réseaux régionaux et internationaux, faciliter les échanges commerciaux et l'aide humanitaire, et créer des conditions favorables à la reconstruction et à la reprise économique durable.

2.3.3 Dans ce contexte, le Soudan demande à l'OACI de renforcer son soutien aux États touchés par des conflits par la mise en place d'un cadre international intégré pour le redressement et la reconstruction du secteur de l'aviation civile, la mobilisation de ressources techniques et financières en coopération avec les institutions financières internationales et les partenaires de développement, la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités, la réalisation de missions d'évaluation des besoins, le soutien à la remise en état des infrastructures aéroportuaires et des services de navigation aérienne et la promotion de la transformation numérique, garantissant ainsi le rétablissement d'une exploitation sûre, ordonnée et durable. Le Soudan demande également la mise en place, au sein de l'OACI, d'un mécanisme international durable chargé de coordonner les efforts de relance, de mobiliser des financements et de suivre la mise en œuvre des programmes de reconstruction, conformément aux objectifs de développement durable et à l'objectif stratégique « Aucun pays laissé de côté », et de manière à renforcer la résilience de l'aviation civile face aux crises futures.

3. **RECOMMANDATIONS**

3.1 Le Soudan recommande que l'OACI, en coopération avec ses bureaux régionaux et les organisations régionales :

- a) élargisse les programmes de formation et de renforcement des capacités destinés aux États touchés par des conflits ;
- b) soutienne le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des autorités de l'aviation civile touchées par des conflits et des guerres ;
- c) facilite l'accès au financement, aux subventions et aux prêts concessionnels en vue de la remise en état des infrastructures de l'aviation civile ;
- d) inclue des programmes de relance du secteur de l'aviation civile dans les plans de travaux des organisations régionales ;
- e) mette en place un mécanisme international de l'OACI chargé de coordonner l'appui technique et économique aux États touchés par des conflits et des guerres, renforçant ainsi la durabilité du transport aérien.

4. CONCLUSION

4.1 Les conflits et les guerres constituent un défi majeur pour la durabilité du secteur de l'aviation civile, et les États touchés ne peuvent pas faire face seuls à leurs conséquences. Il est par conséquent essentiel de renforcer la coopération internationale, de mobiliser des ressources et de mettre en place des mécanismes durables d'appui technique et économique, sous l'égide de l'OACI, afin d'assurer la relance du secteur, de maintenir la continuité des services de transport aérien et de réaliser les objectifs de l'OACI en matière de développement durable et « Aucun pays laissé de côté ».

— FIN —